# 

* Date : 20-04-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021815032
* Author :

Justice de paix du canton de Marche-en-Famenne
Désignation
Justice de paix du canton de Marche-en-Famenne
Par ordonnance du 15 avril 2021, le juge de paix du canton de Marche-en-Famenne a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Monsieur Paul NICOLAS, né à Paliseul le 6 juin 1944, domicilié à 6950 Nassogne, Résidence C. MAFA, rue de Marche 25, personne protégée, a été placé sous un régime de représentation.
Madame Georgine NICOLAS, domiciliée à 5570 Beauraing, route de Givet 160 bte 2, a été désignée en qualité de personne de confiance de la personne protégée susdite.
Maître Marjorie WILMOTTE, avocat, dont le cabinet est établi 6900 Marche-en-Famenne, Rue du Luxembourg 33, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.